

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions - 46, route de MACON - 71 120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 12 mars 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_014 - POPULATION ALSH DIGOIN - ECOLE LE LAUNAY - APPROBATION DE L'OPÉRATION

Dans le cadre de son intérêt communautaire pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), la Communauté de communes Le Grand Charolais est gestionnaire de plusieurs ALSH, agréés par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et les services de la PMI :

- Charolles, avec 40 places en périscolaire et 56 en extrascolaire ;
- Paray-le-Monial, avec désormais 72 places en périscolaire (avec la mise en place d'un Projet Educatif De Territoire - PEDT) et 92 en extrascolaire ;
- Varenne-saint-Germain avec 50 places qui était ouvert uniquement durant les vacances estivales.

A la faveur de la vente du site de Varenne-Saint-Germain par la commune de Digoin qui en était le propriétaire, la pertinence de relocaliser cet ALSH sur Digoin est apparue.

En effet, une très grande majorité des enfants fréquentant cet ALSH l'été habitent Digoin et cette relocalisation permettra de compléter ainsi l'offre de services en direction des enfants sur la partie ouest du Grand Charolais.

C'est pour cette raison que la commune de Digoin a initialement proposé au Grand Charolais l'école désaffectée sur l'îlot Titus-Bartoli pour ce nouvel ALSH dont les travaux étaient programmés en deux phases :

- A minima avant l'été 2023 pour une mise en sécurité et aux normes ainsi que pour la création d'un laboratoire de remise de température au niveau de la restauration.
- Un recrutement d'un maître d'œuvre pour proposer et suivre la rénovation profonde du site avec des travaux estimés a minima à 950 000 € HT pour les 500 m² du site.

La préparation, entre janvier et mars 2023, de la première phase a mis en lumière des coûts importants, pour une installation provisoire. Il est alors paru plus raisonnable de ne pas la lancer, de l'inclure dans la maîtrise d'œuvre générale et de chercher un autre site pour l'été 2023.

C'est ainsi, en concertation avec les services de la commune de Digoin, que l'ALSH a été installé pour l'été 2023 dans l'école Le Launay. La localisation de cette école, installée à proximité immédiate du centre-ville, a permis aux enfants de se rendre à pied aux activités organisées en ville, notamment la piscine éphémère Le Grand Bain, installée place de la Grève ou les expositions estivales au Dock 713, sur la même place, ou à l'ObservaLoire, à proximité du pont-canal.

Au-delà de l'aspect bénéfique de la pratique de la marche comme activité physique quotidienne pour les enfants, cela représente également une diminution du budget transports d'activités.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Par ailleurs, le site, à proximité immédiate du centre de secours de Digon et de la gendarmerie offrait des atouts indéniables pour un accueil de loisirs :

- Très grands espaces extérieurs (plaine de jeux enherbée, terrain multisport),
- Aménagements existants et adaptés aux tranches d'âges,
- Sanitaires adaptés,
- Salles de restaurations avec mobilier adapté aux enfants de 3-5 ans et de 6 ans et plus.

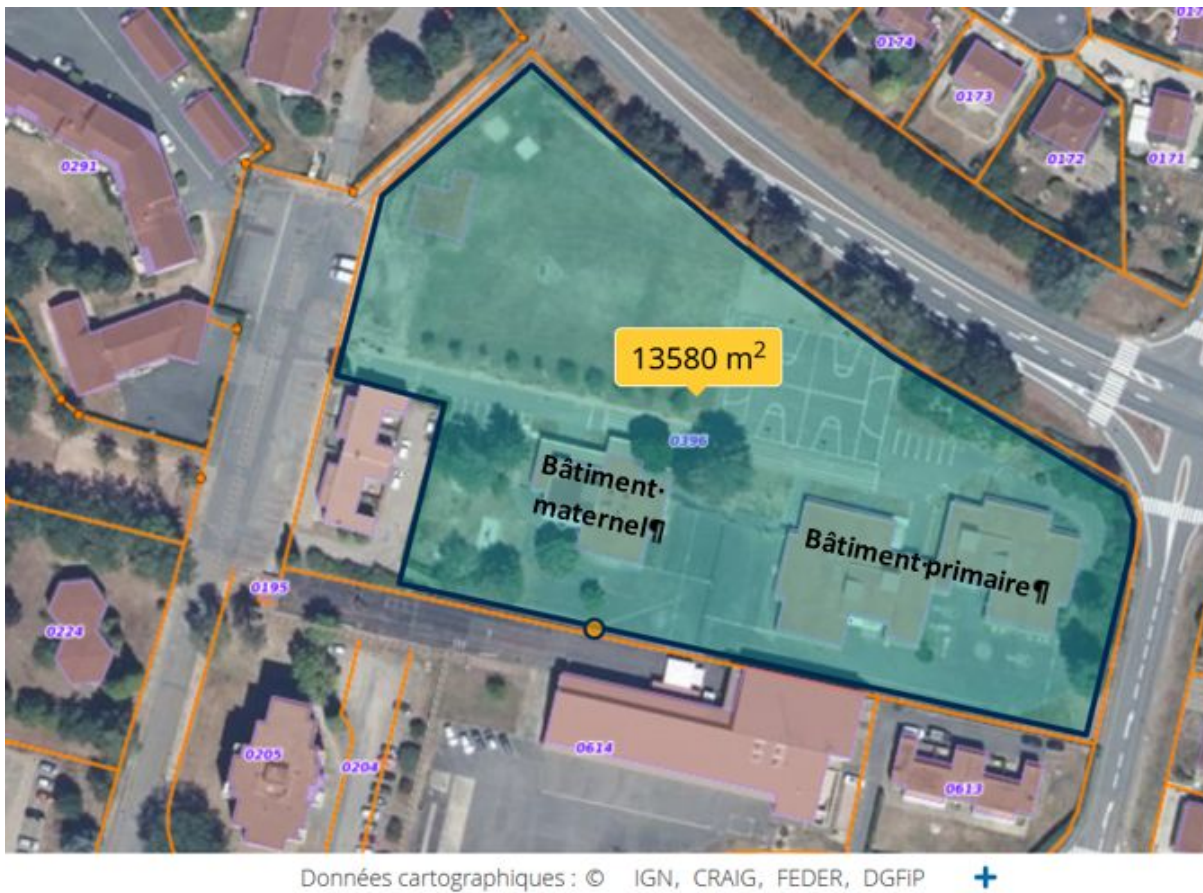
C'est au regard du bilan de l'été 2023 de l'accueil de loisirs communautaire de Digoïn qu'une réflexion, menée conjointement par les services et les élus de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et de la commune de Digoïn, a permis au Bureau exécutif du 07 septembre 2023 de valider le maintien de l'installation de l'ALSH sur l'école Le Launay et l'abandon du projet initial sur le site Bartoli.

L'accueil de loisirs est prévu pour accueillir 100 enfants, soit la même capacité que celui de Paray-le-Monial.

Il sera organisé autour de la mutualisation de locaux déjà existants et de la construction d'un bâtiment neuf.

Selon la configuration générale du site et de l'organisation spatiale avec les emprises des bâtiments actuels, il est prévu que cette construction neuve prenne la place d'un espace central goudronné et peu utilisé jusqu'alors : les locaux mutualisés se justifient pleinement et l'organisation du chantier aura une moindre répercussion sur l'école.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS



périmètre-de-l'école-Le-Launay

Seront donc ainsi mutualisés :

- o Le dortoir pour les 3-5 ans (commun avec le bâtiment maternel),
- o La salle de motricité pour dédoubler les activités des 3-5 ans (commun avec le bâtiment maternel),
- o Les sanitaires adaptés aux 3-5 ans (commun avec le bâtiment maternel),
- o La restauration : salles maternelle et primaire, cuisine satellite de remise en température (commun avec le bâtiment primaire),
- o Le CAM (commun avec l'ALSH, à l'inverse) : il s'agit des temps d'accueil quotidien, avant et après l'école ainsi que sur le temps de restauration méridienne.
- o Les parkings pour les parents, la commune de Digoin ayant par ailleurs un projet d'agrandissement et de réorganisation des stationnements actuels.

Cette mutualisation est rendue possible par les temps d'usages différents : l'école n'accueille pas d'enfants les mercredis et les vacances scolaires.

Dans les faits, cela représente 370 m² qui ne seront pas à construire, permettant une économie générale du projet, mais également en conséquence une moindre artificialisation du sol.

Seront à construire :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- o 3 salles d'activités supérieures à 50m² chacune et avec des espaces de rangement annexes pour permettre les activités de 100 enfants, une des salles servant également pour le CAM « matin, midi et soir »,
- o Un espace de travail pour l'équipe d'animation et les vestiaires associés,
- o Quelques sanitaires en complément de ceux déjà existants de l'école maternelle,
- o L'accueil et les circulations, ainsi qu'un local technique (pompe à chaleur),
- o Le préau.

L'organisation pédagogique répartira les enfants en trois tranches d'âge : les enfants de 3-5 ans, de 6-8 ans et 9 ans et plus.

La salle de sieste du bâtiment maternel servira de salle de repos pour les enfants de 3-5 ans. Elle sera donc située à l'écart des salles d'activités, permettant ainsi une meilleure qualité de sieste, sans nuisances sonores.

En termes d'extérieurs, les enfants auront accès à un terrain multisport goudronné de 900 m² ainsi qu'à un grand terrain en herbe de plus de 2 000 m², tous deux déjà existants. Il y aura également les cours de récréation, avec la volonté d'un aménagement propice aux ombrages (arbres). L'aménagement d'une aire de jeux, du type de celle installée à l'ALSH à Charolles, pourra être étudiée.

Cette organisation spatiale est idéale pour permettre des activités en plein air : jeux de ballons, grands jeux, activités autour de l'environnement, etc.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Concrètement, l'accueil de loisirs disposera de 675 m², répartis de la manière suivante :

construction	Salles d'activités 3-5 ans, 6-8 ans et 9-12 ans	179 m ²
	Salle pédagogique (équipe animation et matériel)	23 m ²
	Circulations	56 m ²
	Sanitaires	40 m ²
	Local technique (pompe à chaleur)	7 m ²
mutualisation	Salle de sieste	50 m ²
	Salle de motricité (dédoublage des activités des 3-5 ans)	110 m ²
	Cuisine satellite en liaison froide	50 m ²
	Réfectoires	120 m ²
	Sanitaires	40 m ²

Le préau, liaison entre les bâtiments maternels et primaires, en complément de l'ALSH, permettra aux enfants de se rendre à la restauration sans devoir repasser par l'extérieur représente une superficie approchant les 100 m².

Le plan de financement ci-dessous traduit le programme :

Charges HT		Produits HT		
Maîtrise d'œuvre et autres études	130 000 €	Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire (attribuée)	300 000 €	26%
Travaux ALSH	1 070 000 €	Conseil départemental de Saône-et-Loire	100 000 €	8%
		Etat (DETR)	374 500 €	31%
		Le Grand Charolais - Autofinancement	425 500 €	35 %
Total HT	1 200 000 €	Total	1 200 000 €	100 %

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Considérant la compétence communautaire action sociale, et plus particulièrement les ALSH définis d'intérêt communautaire,

Considérant la nécessité d'aménager un nouvel accueil de loisirs à Digoin en raison de la vente du Château de Varenne-St-Germain, propriété de la Ville de Digoin, qui accueillait jusqu'à présent un accueil de loisirs communautaire estival,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant que le site de l'école Le Launay a accueilli avec succès l'accueil de loisirs durant l'été 2023 et qu'une installation pérenne de ce service nécessite de compléter l'équipement existant,

Considérant que la densification du site de l'Ecole Le Launay en centre-ville répond aux objectifs de sobriété foncière et de redynamisation de Digoin et qu'elle permettra à terme de compléter l'offre territoriale de services sur la partie ouest du Grand Charolais,

Vu les avis favorables du Bureau exécutif en date du 07 septembre et du 26 octobre 2023,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver l'opération et les modalités de financement concernant le projet de construction d'un Accueil de Loisirs intercommunal à Digoin en mutualisant une partie des espaces avec l'ensemble scolaire Le Launay de la commune suivant le plan de financement prévisionnel HT, ci-dessous ,

Charges HT		Produits HT		
Maîtrise d'œuvre et autres études	130 000 €	Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire (attribuée)	300 000 €	26%
Travaux ALSH	1 070 000 €	Conseil départemental de Saône-et-Loire	100 000 €	8%
		Etat (DETR)	374 500 €	31%
		Le Grand Charolais - Autofinancement	425 500 €	35 %
Total HT	1 200 000 €	Total	1 200 000 €	100 %

- D'effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, à solliciter toutes subventions complémentaires auprès d'autres financeurs et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 59	Votants : 70

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Magali DUCROISSET à David BÊME, André ACCARY à Pierre BERTHIER, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Céline BIJON à Michel TRAVELY, Thierry DESJOURS à Marie-France MAUNY, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE à Gilles PERRETTE, Jean-Marc NESME à Catherine CLERGUÉ, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Daniel THERVILLE à Éric BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Annie BOISSARD, Guillaume CHAUVEAU, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphane JOURNET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 28 mars 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais